

Bureau des Etudiants en Sciences



Procès-verbal

de l'Assemblée Générale du 6 février 2006

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 février 2006

► Notes préalables

Cher Professeur Guy Latouche, cher Professeur Pierre Marage, cher Recteur Pierre de Maret, chers messieurs les professeurs de la Faculté des Sciences, nous savons. Nous avons toujours su. Ne croyez pas qu'on ne sait pas. C'est évident. Qui en douterait ? Notre flair ne nous trompe pas. Car, oui, assurément, nous savons que vous lisez nos procès-verbaux dès qu'ils sont publiés sur notre site Web. Alors pour une fois, c'est à vous que je m'adresse particulièrement en vous souhaitant une bonne lecture à vous aussi (et ne grincez pas trop des dents) !

Bonne lecture aux autres aussi !

Pierre,
Secrétaire du BES

► Lieu et heure

La réunion a débuté à 12h30 au local NO5.07 (Salle Solvay, Campus de la Plaine, ULB) et s'est terminée vers 14h00.

► Présents

Du comité :

- **Andy Hoebeke**, Président (aussi effectif au CA et suppléant au BF)
- **Markus Lindström**, Trésorier (aussi suppléant au CF, effectif au BF, et effectif en Informatique)
- **Pierre Alexis**, Secrétaire (aussi suppléant au CA et effectif en Informatique)
- **Alessandro De Simone**, Secrétaire adjoint (aussi suppléant en Informatique)
- **Thomas Vanderlinden**, Secrétaire adjoint et greffe (aussi effectif en Informatique)

Des membres :

- **Émile Carbone** (effectif au CF)
- **Yannick Barthol** (effectif au CF et suppléant en Informatique)
- **Nicolas Forget** (suppléant au CF et effectif au BF)
- **Julien Peeters** (suppléant en Informatique)
- **Mathieu Semal** (suppléant au CF)
- **Anne Sümbül** (effective en Math)

- **Antony Trinh** (suppléant au CF et suppléant en Physique)
- **Jiayun Zhou** (effective au CF et effective en Géographie)

Invités :

- **Denis Mertens**

► Compte-rendu

Titre I : Approbation de l'ordre du jour

Émile souhaiterait que les points 9 et 10 de cette Assemblée soient remontés étant donné qu'il a cours à 13h30 et que, vu l'importance de ces points, il aimerait vivement participer au débat. **Pierre** propose de traiter ces points à 13h00, peu importe leur position dans l'ordre du jour.

La proposition de Pierre est acceptée, le restant de l'ordre du jour est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Titre II : Rapports du Comité

II.a Rapport de la Présidence

Aucun commentaire particulier, si ce n'est une plainte reçue d'un étudiant et transmise à RESULB par le biais du BES. **Pierre** en parlera dans son rapport de Secrétaire.

II.b Rapport de la Trésorerie

Markus annonce qu'il va soumettre d'ici peu une proposition du budget en évaluant les besoins et les dépenses probables du BES.

Pierre demande quand il va être remboursé de l'argent qu'il a avancé. **Markus** répond qu'il va mettre ça en place le plus rapidement possible, mais que cela dépend aussi de Frédéric Schmitz, permanent auprès du BEA et qui s'occupe des avoirs de la délégation étudiante.

II.c Rapport du Secrétariat

Un étudiant a fait appel au BES afin de soumettre une plainte vis-à-vis de RESULB. Ces derniers ont en effet refusé de répondre positivement à une demande de l'étudiant, celle-ci étant pourtant tout à fait justifiée et légitime dans un cadre académique. De plus, certaines réponses reçues de la part de RESULB ont choqué par le ton assez inconvenant

et irrespectueux. Le BES a donc transmis cette plainte à M. Paul Raeymaekers, directeur du Département Informatique en charge du réseau afin d'exiger que bonne suite soit donnée à cette demande et que ce genre de situation ne se reproduise plus à l'avenir.

Pierre annonce que les derniers procès-verbaux sont en cours de rédaction. Pour ceux qui seraient en manque de lecture de comptes-rendus de nos Assemblées, d'anciens procès-verbaux ont été publiés sur le site web dans leur version définitive.

Titre III : Rapports des représentants au Conseil d'Administration

Andy, fraîchement élu au CA, relate les derniers événements en date, à savoir notamment les discussions sur le minerval intermédiaire. Bien que l'année passée, tous les étudiants entrant dans les conditions aient été remboursés du montant indûment perçu, cette année les autorités désireraient que chaque cas soit traité individuellement par la CASE (Commission des Affaires Sociales Étudiantes). La délégation étudiante, quant à elle, souhaiterait que, cette année encore, tous les étudiants soient remboursés et qu'à l'avenir un montant supérieur ne soit plus perçu afin que ce système de remboursement ne soit plus renégocié chaque année.

Il est aussi question de l'augmentation des sommes réclamées aux étudiants entamant à la fois un doctorat et un DEA. Le corps scientifique réclame donc lui aussi un remboursement.

Andy annonce que le BEA va bientôt procéder à des cooptations pour les différentes commissions de l'Université. La liste des postes à pourvoir sera diffusée en interne, les candidats pourront alors se faire connaître.

Titre IV : Rapports des représentants à la Faculté

IV.a Du Bureau facultaire

Il a été discuté au Bureau facultaire du renouvellement d'un assistant posant certains problèmes, ses avis pédagogiques variant de « très défavorable » à « favorable ». Le Bureau a accepté son renouvellement sous la condition *sine qua non* qu'il soit pris en charge par CAP-ULB (Coordination des Actions Pédagogiques) ou qu'il suive des cours de l'agrégation, car il est primordial qu'il soit donné à cet assistant les outils qui lui permettront de s'améliorer. Des rapports réguliers seront également exigés afin d'avoir un suivi des améliorations.

Nicolas relate son différend avec un représentant du corps scientifique, ce dernier ayant mal interprété les propos de Nicolas dans un mail envoyé à l'assistant ayant les problèmes évoqués plus haut. Heureusement, le représentant du corps scientifique et Nicolas ont pu s'expliquer et tout est rentré dans l'ordre.

IV.b Du Conseil facultaire

Le dernier Conseil facultaire a suscité pas mal de réactions au niveau de la liste de diffusion. En résumé, les délégués étudiants ont décidé d'être beaucoup plus vigilants sur les qualités pédagogiques des enseignants à renouveler ou à promouvoir, position qui a suscité pas mal de réactions.

IV.c Des Commissions facultaires

Pierre effectue le compte-rendu de la réunion de la commission d'évaluation pédagogique facultaire, à laquelle il a participé la semaine dernière. Il a été question de l'assistant ayant des avis pédagogiques problématiques. Après une évaluation complète du problème, et beaucoup de torts reconnus, la commission pédagogique a proposé de conclure qu'elle ne « s'opposerait pas au renouvellement de cet assistant ». **Pierre** n'a pas bien saisi les raisons justifiant cette conclusion ; c'est pourquoi il aurait préféré une conclusion du style « la commission ne s'oppose pas au non-renouvellement de l'assistant », laissant ainsi le dernier mot au Bureau facultaire, voire au Conseil facultaire. **Pierre** n'a pas été suivi par les autres délégués étudiants présents lors de cette commission. Ces délégués sont inconnus du BES (ils ne sont jamais venus à une Assemblée et ne se sont jamais faits connaître). Il serait donc bon de les inviter afin de resserrer les liens entre tous les délégués étudiants et d'adopter éventuellement une philosophie commune.

Titre IX : Position à adopter lors du renouvellement ou de la promotion d'un enseignant ayant des avis pédagogiques moyens et inférieurs

La position exprimée par la délégation étudiante lors du dernier Conseil facultaire a suscité pas mal de réactions assez vives au sein du BES. Ce point a donc été ajouté afin de réaffirmer la position officielle du BES ou au contraire de la modérer.

Pierre présente sa proposition de position envoyée sur la liste de diffusion, modulo quelques améliorations tenant compte des différentes remarques déjà relevées.

La proposition est la suivante :

« À partir de maintenant, la délégation étudiante tiendra beaucoup plus compte de la pédagogie dans ses avis afin que l'aspect pédagogique soit enfin mis sur un même pied d'égalité que l'aspect scientifique.

Étant donné qu'un bon assistant du point de vue scientifique requiert au moins une distinction, nous exigerons également une distinction sur le plan de la pédagogie, à savoir un avis favorable. En étant tout de même moins sévère, puisque les avis « moyen/favorable » et « favorable/moyen » seront considérés comme suffisants par défaut.

En revanche un avis « moyen » n'est plus considéré comme suffisant *a priori*.

Pour tout avis « moyen », « défavorable » ou « très défavorable » la délégation étudiante ira étudier attentivement les rapports pédagogiques des personnes concernées pour voir si la note est réellement justifiée. Le cas échéant uniquement, notre avis final pourra tout de même être « positif ».

Nous espérons ainsi que l'Université se rendra plus compte que l'enseignement, et la bonne pédagogie qui doit en découler, font partie intégrante de ses missions, au même titre que la recherche, ni plus, ni moins ; missions qu'elle a tendance parfois à oublier au profit de la valeur scientifique de ses assistants et professeurs. De même, nous espérons qu'elle mettra enfin disponibles les moyens utiles à la formation pédagogique de ses enseignants. »

Pierre précise que cette position ne serait d'application que pour les demandes de promotion à titre définitif des assistants et les demandes de promotion au sein du corps académique. Pour les renouvellements d'assistants, des avis pédagogiques « moyen » ou pire seront tolérés, pour autant qu'un réel suivi pédagogique soit assuré. On laisserait ainsi plusieurs chances à l'assistant de « faire ses armes » et de s'améliorer.

Anne signale qu'il y a une grande différence entre assurer un TP et donner cours, et que les assistants qui ont des avis pédagogiques médiocres ne seront pas spécialement pour autant de mauvais professeurs. **Pierre** lui répond qu'alors dans ce cas, on ne bloquera jamais personne lors d'une nomination à un titre définitif, et que justement puisqu'il s'agit d'une nomination définitive, elle est irréversible. **Nicolas** répond quant à lui que les charges des professeurs et des assistants sont parfois intimement liées, et que se baser sur les qualités pédagogiques de l'assistant est un bon indicateur des qualités du futur professeur.

Émile évoque le fait que certains assistants considérés comme « très mauvais pédagogues » peuvent malgré cette étiquette obtenir des résultats excellents aux examens de leurs étudiants. Il a alors suggéré que ce côté soit pris en compte lors de l'évaluation des avis pédagogiques moyens à défavorables et inférieurs. **Pierre** lui répond que dans ce cas, autant supprimer le TP, celui-ci ne servant à rien. Il suffit juste de préciser aux étudiants en début d'année la matière à connaître, charge à ces derniers de l'étudier et de la comprendre par eux-mêmes. Inutile donc de garder l'assistant, on économise en plus un salaire inutile. **Nicolas** précise que la pédagogie doit être considérée sous tous ces aspects. Certes, certains étudiants s'en tirent très bien en travaillant chez eux, mais d'autres ont un réel besoin d'explications de la part d'une personne tierce. Pour ces étudiants-là, il est donc primordial d'avoir des enseignants doués en pédagogie directe.

Alessandro désire attirer l'attention sur l'expression « a priori » utilisée dans la proposition. Il faut bien entendre par là que seules des circonstances atténuantes exceptionnelles pourront faire basculer positivement notre vote.

Après ce débat, il est décidé de procéder au vote sur la proposition de Pierre. Celle-ci est acceptée à l'unanimité (14 voix pour, dont la procuration de Caroline portée par Markus).

À l'unanimité, il est décidé que :

La délégation étudiante ne s'opposera *a priori* pas aux renouvellements d'assistants afin de leur laisser une seconde chance, voire plus. Ce vote sera néanmoins assorti d'une obligation pour la Faculté de suivre pédagogiquement les assistants présentant des difficultés. Si de telles garanties ne peuvent être obtenues, notre vote sera négatif.

La délégation étudiante s'opposera *a priori* aux promotions des assistants à titre définitif et aux promotions des enseignants du corps académique ayant des avis pédagogiques moyens et inférieurs. Néanmoins, *dans tous les cas*, les dossiers pédagogiques seront attentivement étudiés, afin d'y déceler d'éventuelles conditions atténuantes qui permettront, le cas échéant uniquement, d'obtenir un vote positif de la délégation étudiante.

Titre X : Modus operandi de la préparation des Conseils facultaires et de la prise de positions communes

Anne quitte l'Assemblée à 13h20.

Concernant la prise de positions communes, **Pierre** rappelle que la délégation étudiante ne possède déjà pas beaucoup de poids, alors si en plus elle n'est pas d'accord de se mettre d'accord en son sein, elle n'obtiendra jamais rien. De plus, avoir deux avis divergents, c'est laisser aux autres corps l'opportunité de justifier leur point de vue par l'une de nos deux positions.

Émile a exprimé le désir que les déclarations en front commun soit abolies. Il n'a pas pu argumenter longuement ses déclarations ayant cours juste à ce moment là.

Pierre précise que si un jour sa conscience ne lui permet pas de se rallier à la majorité, il est d'usage de quitter le conseil la durée du vote (par exemple pour aller faire pipi).

Nicolas demande combien de personnes les toilettes du NO5 peuvent accueillir et précise que s'il n'y a pas de place il sera « prem's ! ».

Face à ces éclaircissements, il est décidé par consensus que la délégation étudiante aura une position commune.

Concernant la préparation des Conseils facultaires, il est décidé que la liste de diffusion pourra accueillir les premiers avis et impressions, mais que c'est en Assemblée du BES que seront décidées les positions communes. Celles-ci seront ensuite transmises aux délégués facultaires absents avant le conseil.

Titre V : Informations des délégués de département

Du département de Géographie

Les étudiants se plaignent de l'examen de M. Demaiffe, jugé trop difficile par rapport aux années antérieures, l'examen comportant vraisemblablement des questions sur des sujets non abordés au cours. Des étudiants ont même jugé son examen « insultant ».

Ce n'est pas la première fois que des étudiants se plaignent de M. Demaiffe. Il est certain qu'à l'avenir, la délégation étudiante ne soutiendra plus ses promotions.

Du département de Physique

Antony signale qu'une erreur s'est glissée dans les formulaires d'avis pédagogique d'un certain cours : le mauvais professeur était renseigné comme titulaire du cours. Malheureusement cet avis était plutôt mauvais, et c'est donc le mauvais titulaire qui s'est fait taper sur les doigts. L'erreur a été corrigée et tout est rentré dans l'ordre.

Titre VI : Élection d'un nouveau Président

Andy, seul candidat, présente ses motivations. Plusieurs étudiants lui ont fait part de leur souhait qu'il reste Président. Andy ne sera plus un membre actif à part entière, ses efforts étant plutôt désormais consacrés au BEA. Néanmoins, il désire continuer sa charge de Président afin d'assurer une certaine continuité.

L'Assemblée procède au vote. **Andy** est élu à l'unanimité par 11 voix pour.

<p>Andy Hoebeke est réélu Président du BES.</p>
--

Titre VII : Désignation de Secrétaires-Adjoints et d'un Webmaster sur proposition du Secrétaire

Pierre propose **Julien** comme Webmaster, **Alessandro** et **Thomas** comme Secrétaires adjoints. On ne change pas une équipe qui gagne (ou plutôt qui s'amuse bien).

Titre VIII : Désignation d'un nouveau coordinateur pour le GT « Communication »

Ce point n'a plus lieu d'être, Caroline n'ayant pas vraiment affirmé sa volonté de quitter la coordination de ce GT.

Titre XI : Préparation du Conseil facultaire du 9 février

Lors du prochain Conseil facultaire, il va falloir voter pour les promotions des assistants au titre de « premier assistant seconde filière », « agrégation chercheur » ainsi que pour les reconnaissances de niveau.

Le fait d'être « premier assistant seconde filière » est une nomination à titre définitif. L'« agrégation chercheur » n'est pas un titre définitif, mais assure une certaine sécurité d'emploi. La reconnaissance de niveau, quant à elle, est une échelle barémique de salaires.

Dans l'ensemble, toutes les candidatures proposées sont, de l'avis des rapports, excellentes, si ce n'est une candidature d'une assistante qui postule pour une reconnaissance de niveau C en plus de postuler pour l'agrégation et la promotion seconde filière. Ses candidatures pour l'agrégation et la promotion seconde filière ont été favorablement accueillies par les académiques (vote unanime en faveur), par contre sa candidature pour une reconnaissance de niveau C a été l'objet d'un vote unanime en sa défaveur.

La délégation étudiante doit-elle « faire confiance » aux professeurs et voter contre, ou bien doit-elle s'abstenir étant donné qu'il nous est difficile de juger dans cette matière ?

L'Assemblée considère d'abord qu'il n'est pas de notre ressort de juger d'une telle matière et que donc une abstention s'impose.

Andy précise ensuite qu'on peut faire confiance aux professeurs, et que dans la situation inverse, on apprécierait probablement bien que les professeurs nous soutiennent aveuglément dans notre vote.

Il est donc décidé par consensus, après demande de précisions aux professeurs du pourquoi de ce vote négatif, de suivre le vote des professeurs.

Yannick aimerait apporter quelques remarques au procès-verbal du dernier Conseil facultaire. En effet, certains propos des étudiants n'ont pas été rapportés, notamment ceux précisant notre désaccord face au classement effectué qui mettait en seconde position une assistante ayant récolté les moins bons avis pédagogiques de toute sa promotion. De plus, le procès-verbal ne fait pas référence à l'annulation du second tour des élections pour le corps scientifique.

Il est décidé d'envoyer un mail à la Faculté avant le Conseil facultaire afin de demander l'ajout au procès-verbal de l'intervention étudiante.

Titre XII : Le BES et les journées portes ouvertes

Ce point sera traité lors du prochain GT « Communication ». Toutes les idées sont les bienvenues.

Titre XIII : Divers

Pierre espère organiser un souper pour les membres du BES. **Alessandro** se dévoue pour l'organisation.

Titre XIV : Prochaine Assemblée

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 20 février 2006.